



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 3 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 03 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2023

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoirs :** Bruno SAUVIAC à Christine VAN LANDER  
Cédric PASSOS à Jean-François RASCLE  
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

**Excusé :** Philippe BOULOUMIÉ - Ivann LECOURT

**Secrétaire de séance :** Vincent CLAPEYRON

**AFFECTATION DE RÉSULTATS 2022**

Monsieur le Maire rappelle les résultats du Compte Administratif 2022 qui s'établissent comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé : excédent de 519 124.03 €

Résultat d'investissement cumulé : excédent de 40 777.31 € hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser dépenses d'investissement sont de 322 050.00 € et les restes à réaliser recettes d'investissement sont de 208 786.00 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement :

En investissement Recettes 1068 : 113 264.00 €

En fonctionnement Recettes 002 : 405 860.03 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la proposition d'affectation des résultats 2022 telle que ci-dessus
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- approuve la proposition d'affectation des résultats 2022 telle que ci-dessus
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance  
Vincent CLAPEYRON



Le Maire  
Jean-François RASCLE,